

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 23 février 2015

<b>Membres en exercice :</b>	Date de la convocation: 16/02/2015
<b>34</b>	<i>L'an deux mille quinze et le vingt trois février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES</i>
<b>Présents : 21</b>	<b>Présents :</b> Francis BOUTES, Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Marylène FAIVRE, Yves FRAÏSSE, Daniel GALTIER, Isabelle GIL, Gilbert LEPETITCORPS, Francine MARTY, Martine OLMOS, Yves ROBIN, Luc SALLES, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE, Bernard VIDAL
<b>Votants: 21</b>	
<b>Pour: 21</b>	
<b>Contre: 0</b>	
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Représentés:</b>
	<b>Excusés:</b> Michaël ANDERS, Roland BASCOUL, Jean-Luc FALIP, Lionel GAYSSOT, Martine GIL, Luc GUIRAUD, Gérard MARCOUIRE, Antoine MARTINEZ, Kléber MESQUIDA, Alain MOULY, Remy PAILLES, Jean-Christophe PETIT, Robert TROPEANO
	<b>Absents:</b>

Objet: PV de la séance du 23 janvier 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE et le VINGT TROIS Janvier à dix heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles se sont réunis à la salle Jean Moulin à Murviel-lès-Béziers sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES.

**Présents :**

J. ARCAS (Conseil Général), G.BARO (CdC Orb et Taurou), JP.BARTHES (CdC Le Minervois), F. BOUTES (Conseil Général), R.BASCOUL (CdC Grand Orb), JP.BERRAUD (CdC Orb Jaur), J.CABROL (CdC Pays St-Ponais), D.GALTIER (CdC Les Avant-Monts du Centre Hérault), Y.FRAÏSSE (CdC Le Minervois), MA.EDO (CdC Grand Orb), N.ETIENNE (Conseil Général), L.GAYSSOT (CdC Les Avant-Monts du Centre Hérault), G.LEPETITCORPS (CdC Canal-Lirou Saint-Chinianais), G.MARCOUIRE (Conseil Général), F.MARTY (CdC Orb et Jaur), K.MESQUIDA (Conseil Général), M.OLMOS (CdC Le Minervois), JC.PETIT (CdC Canal-Lirou Saint-Chinianais), L.SALLES (CdC Grand Orb), A.SICILIANO (CdC Les Avant-Monts du Centre Hérault), R.SOUQUE (CdC Orb et Taurou).

**Excusés:**

M.ANDERS (CdC Pays St-Ponais), JN. BADENAS (Conseil Général), M.FAIVRE (CdC Canal-Lirou Saint-Chinianais), JL.FALIP (Conseil Général), I.GIL (CdC Canal-Lirou Saint-Chinianais), M.GIL (CdC Orb et Taurou), L.GUIRAUD (CdC Orb Jaur), A.MARTINEZ (Conseil Général), A.MOULY (CdC Pays St-Ponais), R.PAILLES (Conseil Général), Y.ROBIN (CdC Grand Orb), R.TROPEANO (Conseil Général), B.VIDAL (CdC Les Avant-Monts du Centre Hérault), Francis BASCOUL (Président du Conseil de Développement PHLV),

**Assistaient également à la réunion :**

Jean-Pierre MATEO (Pays HLV), Corinne ROGER (Pays HLV), Delphine RUFINO (Pays HLV), Michèle PIMENTA (Pays HLV).

Francis Boutes accueille les participants et déclare la séance ouverte à 10 heures, le quorum étant atteint. Il propose à l'assemblée d'examiner un rapport sur table relatif à la mise à jour du tableau des effectifs. Aucune opposition.

\*\*\*

**Examen des rapports présentés en Comité Syndical**

RF Sous-Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR : 24/02/2015 004 253403554 20150223 2015 23 02 01 DE

**2015-23-01-01** Approbation du Procès Verbal du Comité syndical du 18 Décembre 2014. Le procès verbal de la séance du 18 Décembre 2014 présenté par le Président comportant 11 décisions n'appelant pas de commentaire, est adopté.

**2015-23-01-02** Compte rendu des décisions du Président. Le Comité syndical prend acte de l'unique décision du Président prises depuis la séance précédente, pour un montant total de 494.26 €. Elles portent sur les frais de report d'un concert de l'orchestre du Pays pour cause d'intempérie.

**2015-23-01-03** Adoption du budget 2015 présenté par le Président

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2015 en nomenclature M14 pour un montant de 2 301 136 €€ dont 1 770 224 € en section fonctionnement et 530 912 € en section investissement. Pas de commentaire particulier.

**2015-23-01-04** Appel à contribution statutaire du Conseil général

Le Conseil Général, membre du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles va voter la contribution statutaire lors de la session du budget primitif 2015. Les membres du Comité Syndical autorisent le Président à solliciter auprès du Département le règlement de cette contribution pour un montant de 510.000 €. Ce montant reste inchangé depuis la dissolution des chartes intercommunales au profit du Pays.

**2015-23-01-05** Contribution statutaire des Communautés de communes

Le débat d'orientation budgétaire a fixé, pour l'exercice 2015, le montant des participations des communautés de communes à 4€ par habitant au titre de la participation statutaire. Afin de faciliter la trésorerie du Syndicat Mixte, le règlement unique des communautés de communes interviendra avant le 15 Février 2015, étant précisé que la base retenue est la population déclarée au titre de la DGF de l'exercice précédent conformément au tableau examiné en séance.

**2015-23-01-06** Contribution au titre du Programme d'Intérêt général

Le débat d'orientation budgétaire a fixé, pour l'exercice 2015, le montant des participations des communautés de communes à 1 € par habitant au titre de l'accompagnement et du suivi du Programme d'Intérêt Général PIG « Habiter au Pays ». Afin de faciliter la trésorerie du Syndicat Mixte, le règlement unique des communautés de communes interviendra avant le 15 Février, étant précisé que la base retenue est la population déclarée au titre de la DGF de l'exercice précédent conformément au tableau examiné en séance.

**2015-23-01-07** Appel à projets Leader 2014-2020 et appel à projets Approches Territoriales Intégrées

L'autorité de gestion des fonds structurels européens devient la Région Languedoc-Roussillon.

Elle va ainsi gérer en direct sur la période 2014-2020 le FEDER, le FSE et le FEADER.

Ce programme prévoit une action forte en faveur de la ruralité et du développement rural notamment dans le cadre de l'approche LEADER (liaison entre actions de développement de l'économie rurale) et de l'approche ATI (approches territoriales intégrées).

Pour ce faire, deux appels à projets lancés par la Région vont permettre aux territoires organisés de se positionner en candidatant. Le Pays répond aux critères de sélection et proposera de s'inscrire dans cette dynamique.

Le Pays candidate pour le compte des collectivités. La participation des acteurs du territoire est déterminante dans l'obtention des enveloppes. De même, l'expérimentation et l'innovation doivent être mises en avant.

Le calendrier et la méthode sont exposés à l'assemblée qui délibère ensuite en faveur des points suivants :

- sur la candidature Leader, validation de la thématique, « l'attractivité et la vitalité des territoires » avec une déclinaison autour des sites (sites patrimoniaux, sites touristiques, sites en agriculture),
- sur la candidature ATI, autorisation donnée au Président afin de répondre à l'appel à projets ATI dans les délais impartis,
- autorisation donnée au Président pour signer tous les documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

\*\*\*

Rapport sur table :

**2015-23-01-08** Mise à jour du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs est modifié par une création de poste de catégorie A, une suppression de poste de catégorie B et une suppression de poste de catégorie C. L'effectif budgétaire représente 28 postes dont 27 sont pourvus. L'assemblée adopte cette modification et décide que le coût sera financé sur le budget du syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

\*\*\*

RF
Sous-Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 04/02/2015
034 253403854 20150223 2015 23 02 01 DE

**Questions diverses :**

Le Président évoque la motion proposée par l'Association Nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays. Elle demande au législateur notamment d'assouplir la loi sur la possibilité pour les syndicats mixtes ouverts de basculer en pôle d'équilibre territorial et rural. A la lecture de celle-ci, l'assemblée souhaite délibérer pour adopter cette motion. La **délibération n°2015-23-01-09** en détaille le contenu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

La précédente séance est prévue à la salle Jean Moulin de Murviel-lès-Béziers pour le lundi 23 février à 10 heures.

\*\*\*

118 Sous-Préfecture de Béziers-Hérault
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR : 24/02/2015 204 253403554 20150223 2015 23 02 01 DE